

**Aux entreprises et organisations
membres d'APRÈS**

Genève, le 4 octobre 2021

Objet : 1^{er} Rappel pour la cotisation 2021

Chère membre, cher membre,

Nous avons le plaisir de vous compter parmi les plus de 750 membres de l'Économie sociale et solidaire à Genève. Depuis quelques années, le nombre de membres de l'ESS augmente fortement (+ 10 % par an en moyenne), ce qui permet à notre réseau d'être de plus en plus impactant et crédible. APRÈS compte aujourd'hui 380 entreprises et organisations membres, et 385 membres individuels !

Par ce courrier, nous vous rappelons de bien vouloir régler votre cotisation 2021, en vous référant au verso pour nos coordonnées bancaires et le calcul de son montant (merci de préciser le nom de votre organisation et la mention « Cotisation 2021 »). Vous pouvez évidemment payer votre cotisation annuelle en léman électronique.

Les enjeux écologiques se trouvent plus que jamais sur le devant de la scène publique et médiatique. Pourtant, **les mesures actuelles sont nettement insuffisantes pour espérer atteindre ou même nous approcher d'un objectif de neutralité carbone pour 2030**. Les stratégies publiques se positionnent encore dans une logique de continuité, c'est-à-dire qu'elles visent à inciter les différents acteurs économiques à améliorer leurs pratiques écologiques, dans l'objectif de réduire progressivement l'empreinte environnementale de notre société. Or, une étude¹ commanditée par le Canton de Genève auprès de l'Université de Lausanne montre bien qu'un tel scénario ne nous permettra pas d'atteindre la neutralité carbone (soit 1 tonne de CO2 par habitant-e et par an).

Il est donc nécessaire d'impulser une transition écologique et sociale en rupture avec les modes de production et de consommation actuellement les plus répandus. Il nous faut partir

¹ <https://ge.ch/document/etude-exploratoire-neutralite-carbone-geneve-2050>

de l'objectif de neutralité carbone, et analyser quelles pratiques permettent de proposer des biens et services tout en rentrant dans cette limite d'une tonne par habitant-e, et quelle pratique il faut abandonner ou adapter pour y parvenir. À cet égard, **les entreprises de l'ESS ont innové et testé des modèles de production de biens et de services pionniers en matière de durabilité.** Intrinsèquement ouverte aux échanges, l'ESS représente un gisement de bonnes pratiques à disposition de toute la société, et nombre d'entreprises suisses de l'ESS se sont elles-mêmes constituées en s'inspirant à l'international.

Il faut aujourd'hui investir de manière massive, efficace et ciblée pour **(a)** soutenir les entreprises déjà fortement engagées, existantes et en création ; et **(b)** accompagner la transformation des entreprises traditionnelles à produire des biens et services « transition-compatibles » en transformant leur ADN (plus particulièrement l'impact écologique et social de leurs modèles d'affaires et des processus de production, de transformation, d'acheminement et de vente).

En outre, il est crucial que les citoyennes et citoyens puissent contribuer activement à cette transition nécessaire et urgente, et ainsi en être actrices et acteurs. Une transition *top-down* ne suffira pas, et les changements nécessaires ne se produiront pas sans l'énergie et la mobilisation de la population. Cette dernière est aujourd'hui globalement consciente des enjeux climatiques et sociaux, et est prête à s'investir concrètement dans cette transition : il s'agit maintenant de se saisir de cette opportunité pour déployer une stratégie de développement *bottom-up*, articulée à l'échelle des quartiers, nous permettant de tirer parti de ce *momentum* et de toutes ces énergies et volontés citoyennes, que nous observons au quotidien.

Ce chantier sociétal doit être accompagné de moyens financiers et techniques pour que se développent et essaient une multitude d'organisations et d'entreprises d'une économie sociale, solidaire, circulaire, et écologique, initiées par des personnes et collectifs d'activation, puis rejointes et portées par la population dans une dynamique de choix plutôt que de restriction.

C'est dans cette perspective que nous activons nombre de nos projets, qu'il s'agisse d'accompagnement entrepreneurial avec le programme IMPACTANTES ou la coordination du Prix IDDEA ; d'advocacy avec le HackaMotion impulsé l'été dernier et notre action auprès des autorités publiques exécutives et législatives ; ou encore d'inspiration avec la co-production du podcast COMMUNS², nos cafés des bonnes pratiques, et nos nouveaux locaux – L'ESPACE – dont l'inauguration est prévue les 26 & 27 novembre 2021 et qui vont permettre d'accueillir et faire rayonner les membres d'APRÈS et d'inspirer de nouveaux projets et pratiques.

Nous vous remercions et félicitons pour votre engagement et vos actions entrepreneuriales, citoyennes, sociales et environnementales que nous nous attachons à renforcer et valoriser, et nous espérons vous retrouver lors de l'inauguration de L'ESPACE les 26 et 27 novembre prochains.

² www.apres-ge.ch/podcast

Avec nos remerciements pour votre soutien, nous vous prions de recevoir, chère membre, cher membre, nos salutations solidaires.



Antonin Calderon
**Responsable du Pôle Promotion
et Développement de l'ESS**

Calcul du montant de la cotisation annuelle

100.- de cotisation de base pour toutes les structures
+ 0.01% des revenus annuels de la structure (CA)

Exemples pour une structure avec :

- 100'000.- de revenus annuels (CA) : cotisation de 100.- + 10.- = 110.-
- 500'000.- de revenus annuels (CA) : cotisation de 100.- + 50.- = 150.-
- 1 mio de revenus annuels (CA) : cotisation de 100.- + 100.- = 200.-
- etc.

Coordonnées bancaires *(Nous vous invitons à nous régler par virement bancaire pour éviter les frais. Nous tenons néanmoins des bulletins de versement à votre disposition)*

APRES, Chambre de l'Ec. Soc. et Sol.
Rue des Savoises 15
1205 Genève
IBAN: **CH42 8080 8003 8229 5937 1**
Clearing: 80187
SWIFT (BIC): RAIFCH22187
Banque Raiffeisen du Salève - 1255 Veyrier

Nous acceptons le Léman :

Clé publique : **0xe166e888470f5f8a4e5c8fbd61a46b09f88efc54**

N.B : Merci d'indiquer le nom de votre organisation dans le motif de transaction si vous nous versez **pour la première fois** des lémans électroniques, afin que nous puissions vous identifier.